

Tract du Mouvement National Contre le Racisme « Vous n'aurez pas les enfants »

Pour comprendre le document

Dès 1940, le régime de Vichy met en place une politique antisémite, sans que ne soit exercée aucune pression allemande. Le statut des Juifs promulgué par le Maréchal Pétain le **4 octobre 1940**, et complété par la loi du **2 juin 1941**, leur interdit l'exercice de certaines professions, impose leur recensement et autorise l'internement des Juifs étrangers. En 1942, les persécutions s'intensifient avec l'obligation du port de l'étoile jaune en zone occupée. Les 16 et 17 juillet 1942, la police française participe à la **rafle du Vél d'Hiv** au cours de laquelle plus de 13000 personnes sont arrêtées dont de nombreux enfants et adolescents (on en dénombre 4000). La zone libre n'est pas épargnée puisque le 4 août les préfets régionaux reçoivent l'ordre d'arrêter les Juifs étrangers entrés en France après 1936. L'administration annonce son intention de les transférer en zone occupée avant le 15 septembre. Il est cependant précisé que « les enfants de moins de 18 ans non accompagnés » ne seront pas concernés par ces arrestations ainsi que les « père ou mère ayant un enfant de moins de 5 ans ». Cependant, un télégramme rédigé par René Bousquet (alors secrétaire général de la police) le 18 août annonce **qu'il « ne faut pas laisser les enfants de moins de 18 ans en Zone libre »**. Le préfet régional de Lyon, Alexandre Angeli, va appliquer avec zèle cette directive. Le 20 août, une rafle est opérée à Lyon, en particulier dans le quartier de la Guillotière. De nouvelles arrestations ont lieu le 26 août à Lyon mais aussi dans toute la région. La plupart des personnes arrêtées sont internées au camp de Vénissieux. Profitant du flou juridique (ordres et contre-ordres) concernant les enfants, des membres d'associations tels l'Abbé Glasberg de l'« Amitié Chrétienne », Charles Ledermann de l'Œuvre de Secours aux Enfants (OSE) ou Claude Gutman des « Eclaireurs israélites de France » et d'autres personnalités (Gilbert Lesage, directeur du service social des Etrangers, le révérend père Chaillot...) **se mobilisent pour faire sortir du camp la quasi-totalité des enfants**. Le 30 août, le préfet Angeli réclame aux animateurs de l'« Amitié chrétienne » que les enfants juifs lui soient rendus pour être déportés. L'archevêque de Lyon, le cardinal Gerlier s'y oppose et aurait répondu au Préfet : « Eh bien, monsieur le Préfet, si vous voulez monter à l'Archevêché, montez à l'Archevêché ! **Mais les enfants, vous ne les aurez pas** ». Cette opération put éviter la déportation des enfants internés à Vénissieux, ils furent par la suite dispersés dans différents lieux d'accueil.

Le « **Mouvement National Contre le Racisme** » (MCNR) est fondé en 1941 à l'initiative de résistants juifs avec le soutien de catholiques, protestants et athées. Le but de ce mouvement est de **s'opposer au racisme, au nazisme et à la politique de collaboration** menée par Vichy, par tous les moyens. Il édite de nombreux tracts pour mobiliser l'opinion publique, en particulier concernant la sauvegarde des enfants menacés de déportation. En août 1942, au moment de l'exfiltration des enfants juifs du camp de Vénissieux, le mouvement diffuse le tract que nous vous proposons d'étudier.

Questions

1. Selon le tract, quel danger menace les enfants ? Combien sont concernés ?
2. Quel âge ont-ils ?
3. Qu'est-il arrivé à leurs parents ?

4. Qui les protège ?

5. Quelles personnes et institutions sont dénoncées par ce tract comme responsables ?

6. Quelle phrase démontre que les enfants déportés sont menacés de mort ?